

OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre de ses accueils de loisirs collectifs de mineurs, l'Association Méli-Mélo recrute

UN DIRECTEUR/ADJOINT H/F EN CDI POUR LES MERCREDIS (DIRECTEUR) ET LES VACANCES SCOLAIRES (ADJOINT)

L'Association Méli-Mélo est un lieu d'échange (**partage**) entre toutes les personnes (enfants, animateurs, parents, bénévoles, partenaires). Elle permet à chacun (**mixité**) d'évoluer dans un climat de bienveillance (**confiance**) et de transmettre les valeurs (**respect**) de l'Association.

Missions

Sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'Association, et en lien avec le directeur des vacances scolaires vous serez en charge de :

- Assurer la direction de l'accueil de loisirs les mercredis et soutenir le directeur sur les périodes de vacances scolaires
- Assurer la gestion et l'organisation logistique, matérielle, et pédagogique de l'accueil de loisirs
- Maîtriser la gestion administrative et financière des inscriptions
- Coordonner, développer et accompagner la mise en place et la réalisation des projets d'animation et les évaluer
- Coordonner, accompagner et animer l'équipe d'animation
- Garantir le respect des consignes de sécurité relatives aux personnes et aux biens
- Assurer le suivi et les relations avec les familles
- Assurer la communication et le suivi des partenariats (Restaurant Scolaires, Associations sportives et culturelles,...)

Profil

- Titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation obligatoire ou équivalent
- OU
- BAFD obligatoire ou équivalent
- Permis B avec véhicule souhaité

Compétences et Qualités

- Capacité d'adaptation au rythme des mercredis (7h30 – 19h),
- Bienveillance, sens de l'écoute et de la communication,
- Sens de l'organisation et capacité d'adaptation,
- Méthode et rigueur
- Esprit d'observation et d'analyse
- Sens des responsabilités,
- Autonomie, polyvalence, réactivité, dynamisme,
- Qualités managériales et relationnelles (diplomatie, médiation,...)
- Connaissance de la réglementation des ACM

Modalités

- Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel annualisé de 32h hebdomadaires
- Modulations du temps de travail (jours travaillés mardi-mercredi-jeudi hors vacances scolaires/tous les jours vacances scolaires)
- Salaire horaire basé sur le groupe C de la Convention Collective ECLAT, coefficient 295

Merci d'adresser votre lettre de motivation + CV au plus vite

ASSOCIATION méli-mélo

A L'ATTENTION DE MME HORTENSE HITIER, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION

CONTACT@MELIMELO-SAINTMARTIN.FR

